



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 11  
Présents : 7  
Absents représentés : 1  
Votants : 8

Date de convocation : 22/02/2024

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,  
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, M. DIELENSCHNEIDER,

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. DROMAS, Mme BEELS

### ÉTAIENT ABSENTS :

Mme FRANÇOISE

**ABSENTS Démissionnaires en attente de remplacement :** Mme CESSÉ et M. COMBAL

### Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

**N° 2024-02 – PARTENARIAT – F.R. CONSULTANTS - ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX**

**VU** l'article L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles

**VU** l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

**VU** le Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale

**VU** le budget de l'exercice,

**CONSIDÉRANT** l'obligation de réaliser une analyse des besoins sociaux,

**ENTENDU** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

**Le conseil d'administration,**

**Après avoir délibéré à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du lancement de l'analyse des besoins sociaux de la Ville de Pomponne, selon les 2 phases suivantes :

- Etape 1 : Approfondissement et mise en forme de l'ABS.
- Etape 2 : Elaboration de la stratégie d'action sociale pluriannuelle de la Commune de Pomponne.

**APPROUVE** le choix du prestataire proposé, soit Fr Consultants, 2 Bis rue Dupont de l'Eure 75020 PARIS, pour un montant de 11 237,50€ HT soit 13 485,00€ TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 29 février 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

*Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-préfecture de  
Torcy le 11 03 2024*

*et de la publication, le*

*12/03/2024*



Arnaud BRUNET



Président du CCAS